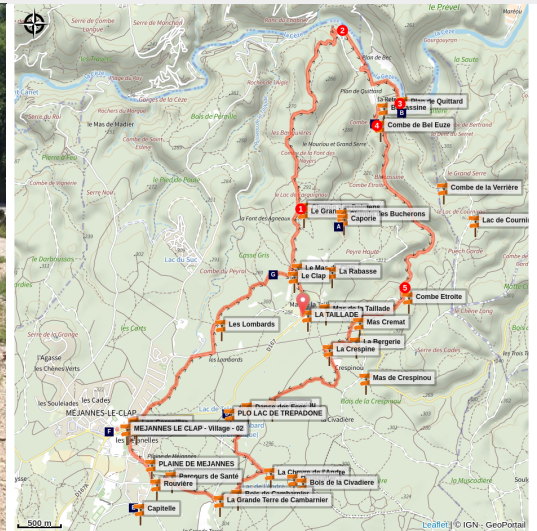


Parcours VTT Les Plages

CC de Cèze-Cévennes



Plage de Terris (© Gard Tourisme)



Circuit serpentant sur le plateau de Mejanne le Clap pour ensuite descendre sur la vallée de la Cèze (⚠️ descente assez raide mais peu technique)

Vous pourrez profiter d'une pause bien méritée sur les plages de la Cèze.

Le "Massif des Gorges de la Cèze" est l'un des plus vastes Espaces Naturels Sensibles Départementaux de France couvrant près de 3000 ha. Le Département du Gard gère cet espace en vue d'y préserver les milieux naturels. Il met en œuvre une gestion durable de la forêt, de la cynégétique et du pastoralisme.

Découvrez cet espace avec sa végétation de garrigue particulière jusqu'aux abords de la

Infos pratiques

Pratique : VTT

Durée : 1 h 30

Longueur : 19.7 km

Dénivelé positif : 325 m

Difficulté : Facile

Type : Boucle

Thèmes : Eau et géologie, Faune et flore, Milieu naturel

Cèze.

Audioguidage du parcours disponible via l'appli smartphone Latitude Gard téléchargeable sur App Store et Google Play

Itinéraire

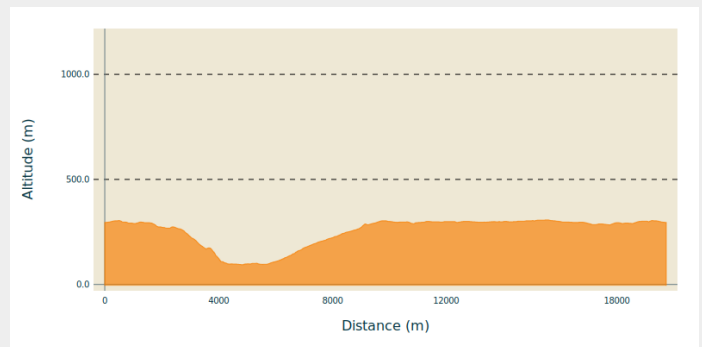
Départ : Méjannes-le-Clap (Parking de La Taillade) / départ possible du village de Méjannes (6km supplémentaires)

Arrivée : Méjannes-le-Clap (Parking de La Taillade) / ou village de Méjannes (6km supplémentaires)

Balisage : — Balisage jaune et mobilier signalétique

Communes : 1. Méjannes-le-Clap

Profil altimétrique



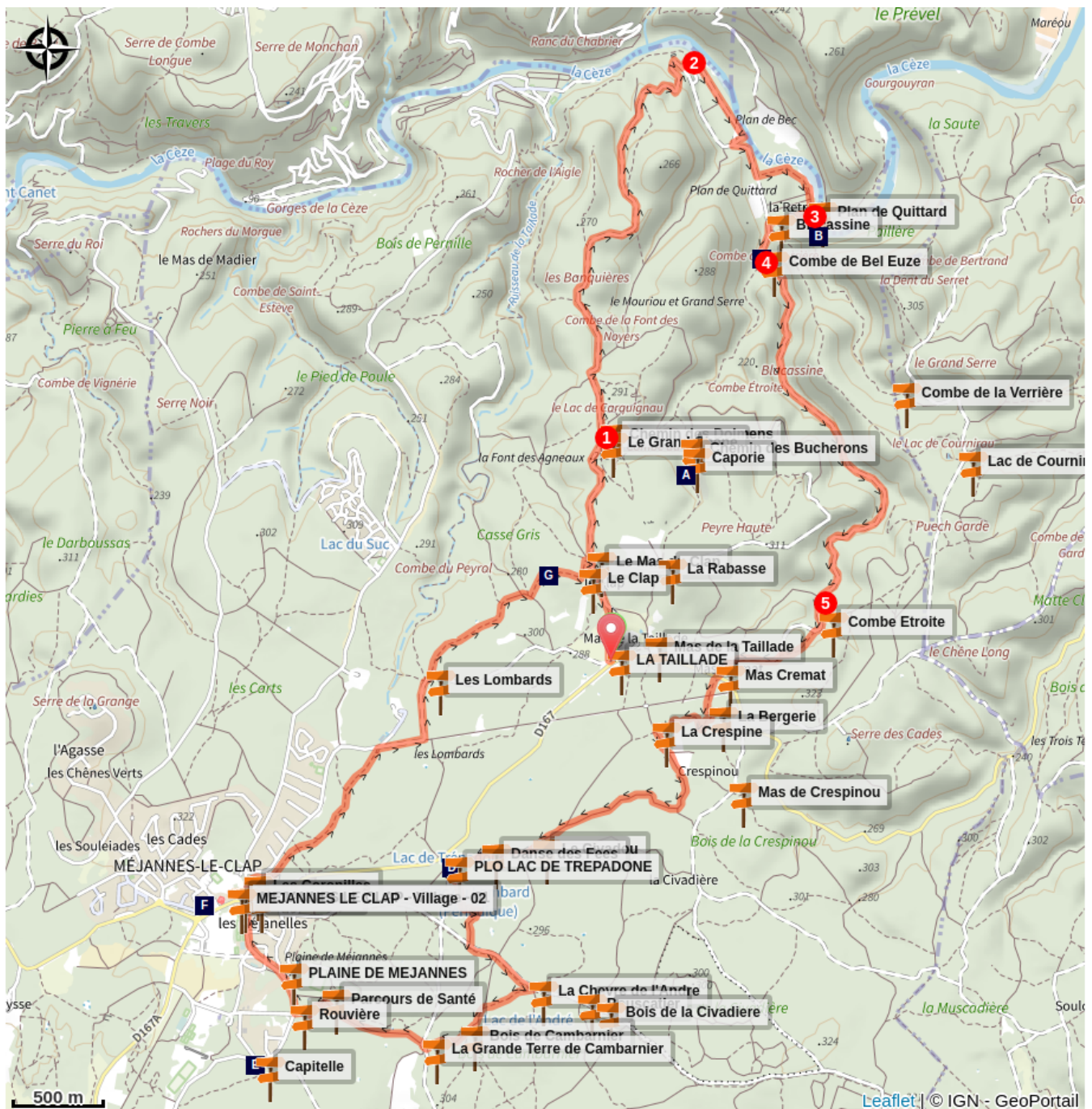
Le long de l'itinéraire, des poteaux directionnels vous guident. Le nom de lieu-dits et/ou de direction à suivre est indiqué en **italique gras** et entre guillemets. Suivez le descriptif ci-dessous:

D - Départ de « **LA TAILLADE** », prendre la direction « **MAS DE TERRIS** » en suivant « **Le Mas du Clap** » / « **Le Grand Chêne** » / « **Chemin des Dolmens** »

1. À « **Chemin des Dolmens** », rejoindre « **MAS DE TERRIS** » en passant par « **Le Mouriou** » et « **Les Banquières** »
2. À « **MAS DE TERRIS** », suivre le chemin en bord de Cèze pour rejoindre « **PLAGE DE QUITTARD** » (ces 2 sites sont aménagés pour une halte pique-nique agréable en bord de Cèze). Suivre « **Plan de Quittard** »
3. À « **Plan de Quittard** », retour sur « **LA TAILLADE** » en prenant à droite « **Blacassine** » puis « **Combe de Bel Euze** »
4. À « **Combe de Bel Euze** », poursuivre sur la piste en direction de « **Chemin des Plages** »
5. De « **Chemin des Plages** », retour à « **LA TAILLADE** » en passant par « **Peyre Haute** » / « **La Rabasse** » / « **Mas de la Taillade** »

Parcours issu du cartoguide de la collection départementale Espaces Naturels Gardois "De la Vallée de la Cèze à l'Ardèche"

Sur votre route...



Combe de Bel Euze (A)

Chêne Centenaire (C)

Capitelle (E)

Le Cade (G)

La Cèze (B)

Lac de trépadone et son abreuvoir

(D)

Terre de Marie (F)

Toutes les informations pratiques

Comment venir ?

Transports

Réseau de transport régional liO - Ligne A13 - Arrêt Méjannes-le-Clap Mairie

Retrouvez tous les transports en commun liO sur www.laregion.fr

Sinon, pensez au covoiturage !

Accès routier

Depuis le village de Méjannes-le-Clap, suivre sur 3 km la RD167 en direction de Goudargues / Saint-André-de-Roquepertuis.

Parking conseillé

Parking de La Taillade (départ possible depuis le parking de l'office de tourisme (parcours rallongé de 6km)

Source

Département du Gard

Sur votre route...



Combe de Bel Euze (A)



La Cèze (B)

La longueur de son cours d'eau est de 128,3 km. La Cèze prend sa source dans le département de la Lozère, sur le territoire de la commune de Saint-André-Capcèze à une altitude de 798 mètres, sur le versant ouest du sommet voisin nommé "Truc du Samblonnet" coté 973 m. Elle s'écoule ensuite dans le département du Gard, sauf une portion d'environ 1500 mètres de sa rive gauche située sur la commune de Malbosc, dans le département de l'Ardèche. La rivière se jette dans le Rhône entre Codolet et Laudun-l'Ardoise dans le département du Gard à l'altitude 27 mètres.



Chêne Centenaire (C)

Les arbres remarquables de France sont des arbres vivants exceptionnels par leur âge, leurs dimensions, leur forme, leur passé ou encore leur légende. Ces ligneux représentent un patrimoine naturel et culturel qui doit être conservé. Certains ont été classés « monument naturel » dans les années 1930.



Lac de trépadone et son abreuvoir (D)

Une lavogne ou lavagne désigne une petite dépression aménagée par l'Homme sur les causses (« plateaux calcaires ») pour collecter l'eau de pluie et abreuver le bétail, voire lui-même à une époque plus ancienne. Appelées sotchs ou dolines, ces excavations naturelles ont été étanchéifiées par un tapis argileux destiné à capter et à retenir les eaux de ruissellement, puis pavées de pierres calcaires afin que les onglons des brebis ne percent pas la couche d'argile. Les lavognes étant essentiellement alimentées par les eaux de pluie et de ruissellement, leur niveau varie en fonction des saisons.



Capitelle (E)

Une capitelle (en languedocien capitèlo) est une cabane en pierre sèche, c'est-à-dire sans mortier, servant autrefois d'abri temporaire à de petits propriétaires, à leurs outils et à leurs produits agricoles dans les anciennes garrigues des villes du département du Gard.



Terre de Marie (F)

Atelier de poterie



Le Cade (G)

Le cade ou genévrier cade (*Juniperus oxycedrus*), est un petit arbre ou un arbrisseau fréquent en région côtière méditerranéenne (du Maroc à l'Iran), où il est l'une des plantes caractéristiques des garrigues et des maquis. L'arbre est appelé parfois cèdre piquant, oxycèdre ou petit cèdre et plus rarement genévrier oxycèdre. L'huile de cade était utilisée autrefois pour ses vertus cicatrisantes et était très appréciée comme antiseptique et désinfectant. Les baies sont utilisées aussi pour la fabrication d'alcools. Utilisées en macération, elles complètent les baies et agrumes utilisés pour la fabrication de gin.